



Horaire état des lieux de sortie

Par **JeromeLocataire**, le **27/06/2017** à **09:08**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement depuis 4 ans et je vais effectuer bientôt un état des lieux sortie.

Mon bailleur ne me propose que des créneaux horaires entre 10h et 11h30 ou entre 14h et 15h30 (hors samedi) ce qui m'obligerait à poser un jour de congé.

De mon côté je lui propose n'importe quelle créneaux horaires avant 09h30 ou après 17h30. La situation est bloqué et chacune des parties campent sur leur position.

Que puis-je faire pour débloquer la situation ?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement,
Jérôme

Par **cocotte1003**, le **27/06/2017** à **10:13**

Bonjour, vous pouvez toujours demander l'intervention d'un huissier, ses horaires vous conviendront peut être mieux, cordialement